

Sujet : [INTERNET] Enquête publique préalable aire de grand passage

De : garnierjp@laposte.net

Date : 10/03/2024 17:04

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

NON au projet démesuré (surface impactée, coût financier, nombre de personnes accueillies) d'implantation d'une aire de grand passage dans un village semi-rural, d'environ 2200 habitants, qui ne pourrait supporter la présence supplémentaire d'un millier de personnes: LA JARNE n'est pas un lieu de pèlerinage Elle subirait l'inéluctable dégradation de son milieu (nappe phréatique, captage d'eau potable, marais, environnement...)

On connaît déjà ce phénomène à LA JARNE lorsqu'un groupe de gens du voyage s'installe: des centaines de déjections humaines dispersées dans la nature. L'aire d' AYTRE proche de notre commune est une vitrine de ce qui arriverait à LA JARNE.

Quel que soit l'installation, elle serait dégradée rapidement et toute la nature environnante serait contaminée.

La nappe phréatique superficielle étant affleurante, toute installation enterrée de récupération des eaux usées serait vouée à

l'échec.et des bactéries contamineraient plages et bassins ostréicoles proches.

Il faut ajouter des problèmes de circulation routière (jour et nuit) de LA JARNE à ANGOULINS. En effet un décret précise

que l'aire doit comprendre un accès routier permettant une circulation appropriée, ce qui n'est manifestement pas le cas en l'espèce.

Quant aux résidences de LA JARNE, elles perdraient de leur valeur foncière.

Par ailleurs, faut il ignorer les résultats de la pétition de 2017 qui a massivement rejeté ce projet ?